

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23645**

Intitulé

Intervenant technique en environnement nucléaire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP)

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur général

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227t Energie, génie climatique (réalisation du service)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire est un technicien qui réalise des missions, au sein d'une équipe, sur site nucléaire. Ces missions peuvent être de diverse nature : maintenance, installation, construction, logistique, décontamination, déconstruction ...

L'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire est un support technique, il peut être amené à effectuer des gestes qui requièrent des compétences spécifiques comme l'hydraulique, l'électricité, l'élingage, ainsi que des habilitations spécifiques : électrique, pontier élingueur

...

Capacités attestées :

Dans le cadre de sa mission, l'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire met en œuvre les activités suivantes :

- Participation à la mise en place du chantier et prise en compte du dossier d'intervention,
- Prise en compte des risques du chantier en environnement nucléaire,
- Réalisation du chantier en environnement nucléaire, traçabilité de celui-ci,
- Intervention en cas d'écart ou d'aléa,
- Repli de chantier et participation au débriefing.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités :

L'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire travaille, soit pour un exploitant (EDF, AREVA...), soit pour une entreprise sous-traitante assurant des prestations sur site nucléaire (EDF sous-traite 80% de sa maintenance).

L'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire exerce son métier dans des entreprises qui sont généralement rattachées à de grands groupes : AREVA, EDF, GDF SUEZ, VINCI, ...

Les différents domaines d'intervention en environnement nucléaire peuvent être :

- La maintenance :
 - o L'électricité industrielle, l'automatisme et l'instrumentation,
 - o La mécanique, la robinetterie, la tuyauterie et chaudronnerie,
- Les contrôles non destructifs,
- La logistique qui englobe toutes les activités supports (mesures de radioprotection, approvisionnement en consommables, gestion des magasins d'outillages, installation d'échafaudages, calorifugeage, nettoyage et assainissement, ...),
- Le génie civil :
 - o La construction et la maintenance d'ouvrages de génie civil
 - o Le démantèlement ou la déconstruction d'installations en fin de vie.

Intervenant, technicien de maintenance, exécutant

Codes des fiches ROME les plus proches :

11304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

11503 : Intervention en milieux et produits nocifs

Réglementation d'activités :

Pour exercer son activité sur site nucléaire, le l'Intervenant Technique en Environnement Nucléaire doit être titulaire d'habilitations, par exemple, et selon l'activité professionnelle concernée :

- Pontage Élingage,
- Electricité,
- Mécanique,
- SCN1 (Savoirs Communs du Nucléaire niveau 1) : fondamentaux à connaître par toute personne intervenant sur un Centre Nucléaire de Production d'Electricité,
- CSQ (Compléments Sûreté Qualité) : formation obligatoire pour intervenir sur des équipements importants pour la protection des intérêts concernant la sûreté,
- RP1 (Radio Protection niveau 1) : formation obligatoire pour travailler en zone contrôlée (où le risque radiologique est présent).

Références :

- Arrêté INB 7/02/2012 fixant les règles générales relatives aux INB : Code du travail, de la santé publique et de l'environnement (ex- loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et la sécurité en matière nucléaire)
- Note technique Electricité De France 85 114 à l'indice en vigueur

- Décret N° 2003-296 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants
- Décret N° 2007-1570 relatif à la protection des travailleurs contre les dangers des rayonnements ionisants, et modifiant le code du travail
- Décret N° 2007-1582 relatif à la protection des personnes contre les dangers des rayonnements ionisants et portant modification du code de la santé publique.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les composantes de la certification sont les suivantes :

1. Participer à la mise en place du chantier et prendre en compte le dossier d'intervention,
2. Prendre en compte les risques du chantier en environnement nucléaire,
3. Réaliser le chantier en environnement nucléaire, assurer la traçabilité de celui-ci,
4. Réagir en cas d'écart ou d'aléa,
5. Effectuer le repli de chantier et participer au débriefing.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le président est un professionnel, le jury comporte 50% de professionnels, et 50% de formateurs
Après un parcours de formation continue	X		Le président est un professionnel, le jury comporte 50% de professionnels, et 50% de formateurs
En contrat de professionnalisation	X		Le président est un professionnel, le jury comporte 50% de professionnels, et 50% de formateurs
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		Le président est un professionnel, le jury comporte : - 50% de professionnels, (avec représentation à parts égales des employeurs et des salariés), - 50% de formateurs.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Intervenant technique en environnement nucléaire" avec effet au 26 octobre 2011, jusqu'au 25 juillet 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Intervenant technique en environnement nucléaire" avec effet du 24 mai 2018, jusqu'au 24 mai 2021.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne, 12 formés par an.

Autres sources d'information :

www.irup.com

Lieu(x) de certification :

Institut régional universitaire polytechnique (IRUP) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint Etienne]

IRUP

Campus Industriel

Rue Copernic CS 20369
42050 Saint Etienne cedex 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IRUP - Campus Industriel - Rue Copernic - CS 20369 - 42050 Saint Etienne cedex 2

Historique de la certification :